

# Prévention du risque suicidaire chez un patient hospitalisé

Le suicide est une préoccupation de santé publique sur laquelle les autorités de santé s'interrogent de plus en plus.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'établir des statistiques du nombre de suicides par an et par catégorie d'âge mais de pouvoir mettre en place une politique de prévention afin d'entendre la souffrance de la personne avant que le suicide ne soit l'unique solution qui se pose à elle.

Le secteur de la santé n'est malheureusement pas exclu de ce problème car on se suicide aussi à l'hôpital. La perte d'autonomie, le sentiment de dépendance, le sentiment d'inutilité, la perte des capacités physiques, l'isolement familial et social, recevoir une mauvaise nouvelle, apprendre un pronostic défavorable sont autant de facteurs qui peuvent amener au passage à l'acte suicidaire chez une personne fragile psychologiquement. A ce titre, la haute Autorité de Santé a inclus dans le manuel de certification V 2010 le critère 19.c intitulé « risque suicidaire ».

Tous les patients ne se suicideront pas, heureusement, ce qui ne doit pas nous empêcher d'être sensibles et vigilants lorsque certains signes d'alerte apparaissent.

## CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

– Paramédicaux

> Aide-soignant

> Infirmiers

\* Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

\* Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)

\* Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

## CONCEPTEUR – FORMATEUR

Psychologue clinicienne, Formatrice AFPC.

## MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode Pédagogique : Expositive et active.



# Prévention du risque suicidaire chez un patient hospitalisé

Afin d'aborder le plus complètement la notion de risque suicidaire, la formation sera articulée autour de 3 temps :

- Eléments théoriques
- Echanges sur des situations vécues
- Etude de vignettes cliniques avec analyse des pratiques professionnelles

Mode d'Exercice du Participant : Formation mixte.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

## CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

### Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée à l'aide d'un QCM1 transmis aux participants 15 jours avant la formation, ainsi qu'un guide « Mon DPC avec l'afpc » remis en début de formation ; Partie 1 : Questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

### Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Quelques idées fausses sur le suicide.

> Évaluation du risque suicidaire : signes d'alerte par catégorie d'âge, suivant le motif d'hospitalisation ou la situation.

> Modèle de la crise suicidaire.

> Qui alerte et comment ?

- Les soignants ?
- Le patient ?
- La famille ?



# Prévention du risque suicidaire chez un patient hospitalisé

– Le médecin ?

## > Que faire face à un risque avéré ?

- Vérification de l'environnement du patient
- Prise en charge psychologique du patient
- Information auprès de l'équipe soignante
- Information auprès des interlocuteurs de ville si sortie programmée du patient

## > Dans le cas des passages à l'acte, quelle conduite à tenir ?

- Si le patient n'est pas décédé ...
- Prise en charge de la famille
- Prise en charge du personnel
- Analyse de la situation en post-crise

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

